

Numéro 29 - 31 mai 2023

40e anniversaire de la Journée des travailleurs accidentés – 1er juin

Tous ensemble pour appuyer les justes revendications des travailleurs accidentés et de leurs alliés pour une réforme de l'indemnisation centrée sur l'humain !

Événements de la Journée des travailleurs accidentés en Ontario



Toronto

Marche et rassemblement

11 h

Queen's Park

Thunder Bay

Levée du drapeau et cérémonie

10 h

Hôtel de ville

London

Celebrons 40 ans

11 h – 13 h

Coin nord-ouest, parc Victoria

Entrevues

- **Opposons-nous aux tentatives de restructurer l'indemnisation des travailleurs au nom de l'optimisation des ressources**
– *Christine Nugent, Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés de Barrie et du district* –
 - **« Je veux que tous les gens à qui on a manqué de respect, tous ceux qui ont été ignorés et mis aux rancarts soient vus, comptés et entendus! »**
- *Liz Garant-Yaremcio, présidente du Groupe de travailleurs accidentés de Windsor et vice-présidente du Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés pour le sud-ouest de l'Ontario* –
- **« Nous sommes des travailleurs canadiens honorables » – Récits de travailleurs accidentés**
– *Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés* –

40e anniversaire de la Journée des travailleurs accidentés – 1er juin

Tous ensemble pour appuyer les justes revendications des travailleurs accidentés et de leurs alliés pour une réforme de l'indemnisation centrée sur l'humain !



Le 1er juin, le Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés (ONIWG) organisera son rassemblement annuel et sa marche à l'occasion de la Journée des travailleurs accidentés, qui débutera à Queen's Park, à Toronto, à 11 heures. Certains groupes locaux de travailleurs accidentés organiseront également des actions.

Cette année, le 1er juin est le 40e anniversaire du jour où, en 1983, les travailleurs accidentés et leurs alliés ont convergé vers l'Assemblée législative de l'Ontario, où le gouvernement de Bill Davis tenait des audiences pour préparer des attaques contre le système d'indemnisation des travailleurs accidentés. Plus de 3 500 personnes sont venues assister aux audiences, obligeant le gouvernement à les tenir sur la pelouse de Queen's Park. Le gouvernement a ainsi dû renoncer à ses principales attaques de l'époque.



Depuis, le 1er juin est devenu une journée de lutte, au cours de laquelle les travailleurs accidentés et leurs alliés retournent à l'Assemblée législative pour parler de leurs conditions et exprimer leurs revendications.

Aujourd'hui, les travailleurs accidentés et leurs alliés constituent une force organisée inégalée pour affirmer leurs droits, qui défend les droits de tous les travailleurs à la dignité et au respect. Aujourd'hui, avec leurs collectifs et organisations locales, provinciales et nationales, les travailleurs accidentés et leurs alliés parlent en leur nom propre de leur expérience vécue et de ce qu'elle leur indique comme étant nécessaire à un système d'indemnisation des accidentés du travail digne de ce nom.

En route vers le 1er juin, l'ONIWG a publié des récits de travailleurs accidentés de différentes régions du Canada qui ont travaillé dans différents domaines. Dans les vidéos, les travailleurs discutent de la façon dont ils ont été blessés, de leurs expériences et, en particulier, de ce que l'expérience de la lutte pour leurs droits dans le cadre des régimes d'indemnisation des accidents du travail actuels leur a appris sur les changements nécessaires.

Les travailleurs accidentés disent clairement que les dispositions existantes les considèrent comme des choses et qu'ils sont traités comme des fardeaux, des menteurs et même des criminels afin de faciliter les intérêts des employeurs, et des gouvernements à leur service, qui veulent seulement éliminer leurs responsabilités et utiliser le système pour limiter ce que les travailleurs peuvent réclamer tandis qu'ils sont payés sous forme de remboursements en utilisant un excédent frauduleux que la commission a généré en réduisant l'indemnisation des travailleurs.

Leurs récits montrent que les travailleurs accidentés, en tant que représentants de la classe ouvrière du Canada et du monde entier, ne sont pas dupes. Tout le monde devrait écouter ce qu'ils ont à dire et se joindre à leur lutte pour la justice en partageant leurs revendications comme étant celles de la classe ouvrière dans son ensemble. Ils disent clairement que ce sont eux qui doivent avoir le pouvoir de décider de la direction du système, et non ceux qui ne partagent pas leurs expériences et leur réalité. Ils défendent des lieux de travail sécuritaires et sains et ont entrepris de mener leurs propres recherches et formations pour s'assurer de pouvoir lutter efficacement.

Leurs expériences leur montrent les réformes centrées sur l'humain qui sont désespérément nécessaires, et en les mettant en avant, ils plantent un drapeau autour duquel ils peuvent s'organiser. Les travailleurs accidentés veulent que les gouvernements rendent des comptes aux travailleurs. Ce sont d'honorables travailleurs canadiens qui luttent pour les droits de tous et de toutes en luttant pour leurs propres droits à l'indemnisation et à la responsabilité, et ils doivent être entendus.

À cette occasion, ONIWG présente des demandes de réforme du système actuel d'indemnisation des travailleurs en Ontario. Les revendications portent sur les points suivants :

« - augmenter les prestations pour perte de salaire de la CSPAAT [Commission de la sécurité

professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail] en les ramenant à 90 %;

« - arrêter les recommandations préjudiciables de KPMG;

« - mettre fin à la pratique dommageable de présomption (« deeming ») de la CSPAAAT, qui crée de faux emplois, et

« - montrez votre soutien aux travailleurs accidentés en vous joignant au rassemblement à Queen's Park, à Toronto, à 11 heures ! »

Tout le monde est encouragé à participer aux actions de la Journée des travailleurs accidentés, le 1er juin, et à contribuer à son succès, ainsi qu'à partager le site Web de ONIWG injuredworkersorganize.ca et les histoires qui s'y trouvent afin d'élargir sa portée.



Entrevues

Opposons-nous aux tentatives de restructurer l'indemnisation des travailleurs au nom de l'optimisation des ressources

– *Christine Nugent, Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés de
Barrie et du district* –

Dans cette entrevue de *Forum ouvrier*, nous nous entretenons avec Christine Nugent du Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés (ONIWG) de Barrie et du district au sujet de la Journée des travailleurs accidentés et de la revendication de l'ONIWG de mettre fin à la restructuration antiouvrière de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail sur la base des audits de la firme comptable internationale KPMG sur l'optimisation des ressources.



« Je veux que tous les gens à qui on a manqué de respect, tous ceux qui ont été ignorés et mis aux rancarts soient vus, comptés et entendus ! »

– *Liz Garant-Yaremci*, présidente du Groupe de travailleurs accidentés de Windsor et vice-présidente du Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés pour le sud-ouest de l'Ontario –

Ce qui suit est la présentation de Liz Garant-Yaremci lors de la table ronde à l'occasion du Premier Mai 2023 à Windsor, en Ontario, le 30 avril 2023.

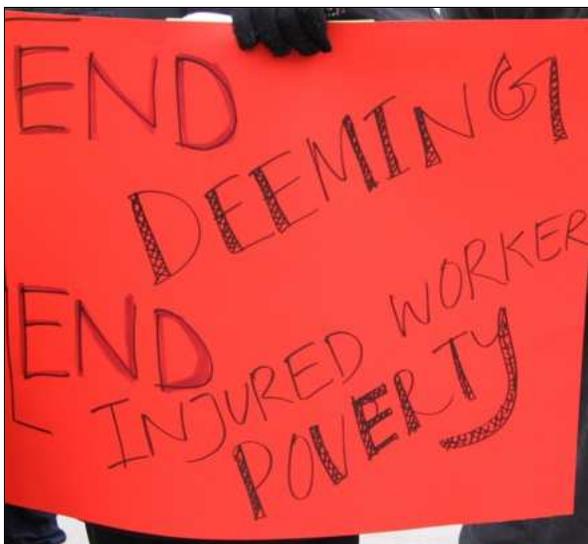
Le 28 avril, ceux et celles qui connaissent bien la situation et se font du souci réfléchissent et pleurent les travailleurs qui ont été tués au travail ou qui sont décédés suite à des maladies professionnelles.

Le Premier Mai, ceux et celles qui connaissent la situation et se font du souci s'engagent à passer à l'action contre les nombreux torts et injustices que les travailleurs subissent dans leurs endroits de travail et dans les circonstances en lien avec leur travail.

Le 1er juin est la Journée des travailleurs accidentés en Ontario, une journée historique depuis laquelle pour plus de quarante ans les travailleurs accidentés réclament des gouvernements qu'ils répondent à leurs revendications.

Non seulement les problèmes d'un grand nombre sont ignorés, ils sont dissimulés. La souffrance est dissimulée. L'injustice est dissimulée. Les décès sont dissimulés.

Tout cela est dissimulé, non seulement parce que ce sont des cas qui s'avèrent difficiles sur le plan émotionnel, mais parce que les puissants et les riches ne veulent pas le savoir, et ne veulent pas que nous sachions quel en est la vérité.



Je sais ce que vous allez penser : « Pas encore une autre théorie conspirationniste ».

En fait, je ne sais pas trop comment la nommer, mais, du moins, je connais une parcelle de vérité. Je le sais, puisque je suis une des innombrables travailleuses accidentées qui ne sont pas comptées. On a « présumé » que nous étions retournées travailler et que nous gagnions nos salaires comme d'habitude. Le problème, c'est que c'est faux. La « présomption » est un mensonge. C'est une fiction juridique inventée par la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail* et la commission du même nom, pour couper ou réduire l'indemnisation pour nos blessures.

Et ce n'est pas parce que sommes rétablis. Nous ne le sommes pas. Nos blessures sont permanentes. Et ce n'est pas, non plus, parce que nous gagnons autant qu'auparavant. Ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre nous. Nous sommes coupées parce que l'argent dans les coffres de l'employeur l'emporte sur la vie et la souffrance des travailleurs.

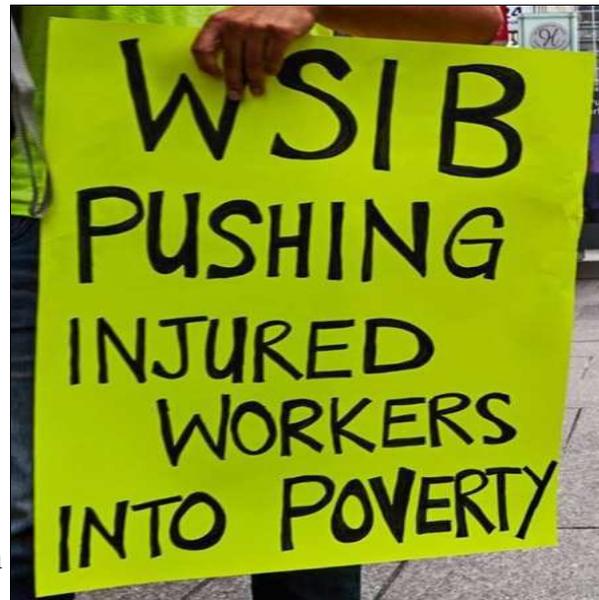
Et il y a beaucoup d'autres choses à dire.

Mais d'abord, je veux que vous sachiez qui je suis. Je ne pense pas être quelqu'un d'important, mais la commission des accidentés de travail doit sûrement penser que je le suis, puisqu'elle ne tient absolument pas à parler de moi ni de tous les autres travailleurs accidentés comme moi. Je vais donc parler de nous.

Je travaillais dans un entrepôt qui tenait et gérait des pièces pour Chrysler. En travaillant, j'ai souffert d'une blessure au dos en 2006. Le mal ne s'est pas amélioré, en fait, il s'est aggravé. On m'a assignée à des tâches légères en 2011. Ma blessure est permanente. Je ne peux pas accomplir les tâches que je faisais avant. Je vais vous épargner les détails, mais je tiens à vous dire que ma vie n'est plus la même, et ne le sera jamais.

Mon endroit de travail a disparu, et on « présume » que j'ai un revenu qu'en fait je n'ai pas. Mais ce fait inconvenient n'est pas un problème pour la commission, puisqu'elle est légalement autorisée à inventer un mensonge à mon sujet, à me couper et à fermer mon dossier, le mien et celui d'un grand nombre de personnes comme moi. Le nombre de travailleurs qu'on a éliminé du système par « présomption » est inconnu. Il est inconnu pour la simple raison que la commission ne les compte pas. Elle a épargné de l'argent et a peut-être réussi à clore un dossier, ce qu'ils se font un plaisir de compter. Mais pour ce qui est de ce que deviennent ces travailleurs victimes de « présomption », ça, elle ne le compte pas. Elle ne le sait pas parce qu'elle ne le demande pas. Elle choisit de ne pas poser de questions sur ce qui nous arrive. Elle ne se soucie pas assez de nous pour se donner la peine de nous poser la question.

Et il ne s'agit pas uniquement des travailleurs victimes de présomption qu'on ignore. La commission ne demande pas, non plus, combien de travailleurs accidentés se suicident. Elle ne demande pas combien ont fait des surdoses. Ni ne demande-t-elle combien de travailleurs migrants accidentés ont été retournés chez eux sans formation, sans indemnisation et sans le moindre espoir de revenir. Ni la commission ne demande-t-elle combien de travailleurs vivent dans la pauvreté. Elle ne demande pas combien de travailleurs accidentés ont vécu des ruptures familiales suite à une blessure. Elle n'exige pas une véritable reddition de compte pour les maladies professionnelles. Elle se dit que si vous travaillez dans une mine ou dans une fonderie, ou que vous avez respiré des particules de fluides de coupe de métaux et que vous souffrez du cancer, c'est parce que vous avez fumé. Ce n'est pas son problème !



Il y a de nombreuses questions que la commission ne pose pas mais que vous et moi jugeons importantes, des questions qui se posent, ne serait-ce que par gros bon sens ou par justice ou par simple décence. La seule raison qu'elle ne les pose pas, c'est parce qu'elle ne veut pas le savoir. Et elle ne veut pas que nous, non plus, nous ne le sachions.

Si vous et elle, vous ne connaissez pas les réponses à ces questions, c'est ensuite facile pour la commission d'entendre parler seulement des choses dont elle veut entendre parler et de faire les choses qu'elle veut faire, comme rembourser un MILLIARD et demi de dollars aux employeurs en remises de primes. La commission a su compter chacun de ces dollars avec précision. Mais elle n'a pas du tout compté ce qu'elle a dû faire pour obtenir cet argent et ces ressources en l'enlevant des travailleurs accidentés pour le donner aux riches. Les travailleurs accidentés ont payé leur remise en larmes et en difficultés sans nom. Personne n'est au courant, parce que personne ne se renseigne, surtout pas la commission.

Pensez-vous toujours que je suis une conspirationniste ? Si oui, alors pourquoi ne pas me poser la question ? Demandez-moi pourquoi IL N'Y A PAS de travailleurs accidentés au conseil d'administration de la commission des accidentés de travail. Demandez-moi pourquoi il n'y a que deux administrateurs issus du milieu syndical sur un total de dix. Ou encore pourquoi il n'y a AUCUN travailleur sur le conseil d'administration qui provient du secteur industriel de la main-d'oeuvre. Ou demandez à tous les dix membres du conseil d'administration quels sont leurs liens et leurs connexions avec la Parti conservateur. Demandez pourquoi les membres du conseil d'administration sont désignés par le gouvernement et ne sont pas élus. Demandez pour qui fonctionne le système d'indemnisation.



La loi des accidents de travail interdit aux travailleurs accidentés de procéder à des recours juridiques contre leurs employeurs suite à un accident de travail. Or, les travailleurs sont censés obtenir leur indemnisation du système. Mais le système tente d'exiger le moins d'argent possible aux employeurs pour les cotisations, et même, on leur rembourse l'argent recueilli qui devait indemniser les travailleurs accidentés.

Ainsi, les employeurs sont protégés contre tout recours collectif, pendant que les travailleurs accidentés obtiennent de moins en moins à chaque année.

Pour qui, donc, le système fonctionne-t-il ?

Je ne veux pas poursuivre mon employeur devant les tribunaux, même si je pouvais le faire. Je veux la justice. Je veux vivre dans la dignité. Je veux l'équité. Je veux que toute personne envers qui on a manqué de respect, qu'on a ignorée ou dissimulée, soit comptée, et qu'elle soit entendue !

Vous voulez savoir ce que qu'est une conspiration ? C'est quand un groupe d'individus se sont organisés pour vous faire du tort et se servent à vos dépens.

Vous voulez savoir ce que c'est la folie ? C'est d'ignorer comment ces gens se sont enrichis à vos dépens. C'est d'être complaisant. C'est de ne rien faire et ne rien dire parce qu'on pense que nous sommes sans importance.

Mais, voulez-vous VRAIMENT savoir ce qu'est la folie ? C'est quand ces gens pensent que nous allons rester ignorants, complaisants, et que nous ne dirons et ne ferons jamais rien. C'est COMPLÈTEMENT ridicule, parce que ce n'est PAS ce qui va se passer. Et le compte à rebours commence maintenant.

L'indemnisation des travailleurs accidentés est un droit !



« Nous sommes des travailleurs canadiens honorables » – Récits de travailleurs accidentés

– Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés –



Dans le cadre de la Journée des travailleurs accidentés du 1er juin, le Réseau ontarien des groupes de travailleurs accidentés publie des récits de travailleurs accidentés de l'Ontario et d'autres régions du Canada. Ces récits mettent en lumière les expériences vécues par les travailleurs accidentés pour se donner les moyens d'affirmer leurs droits à la suite de leurs blessures, ainsi que leurs points de vue sur ce qui doit changer au Canada pour affirmer les droits de toutes les personnes blessées au travail.

Pour visionner les récits sur YouTube, [cliquez ici](#). Au fur et à mesure que de nouvelles vidéos seront ajoutées, elles seront automatiquement ajoutées à la liste de lecture. Nous vous encourageons donc à la consulter régulièrement.



www.pccml.ca • redaction@pccml.ca